

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE SFCR

Natio Assurance

31 décembre 2019

A.	Activité et Performance	6
A.1	Activité et événements significatifs de la période	6
A.1.a	Activité	6
A.1.b	Information générale	7
A.1.c	Évènements significatifs sur la période	7
A.2	Synthèse des résultats de Natio Assurance	8
A.2.a	Évolution du chiffre d'affaires	8
A.2.b	Évolution du résultat net avant impôt	9
A.2.c	Activités d'investissements	9
B.	Système de gouvernance	10
B.1	Informations générales sur le système de gouvernance	10
B.1.a	Conseil d'administration	10
B.1.b	Comités spécialisés du Conseil d'administration	10
B.1.c	Instances de gouvernance opérationnelle	11
B.1.d	Fonctions clés	12
B.2	Exigences de compétences et d'honorabilité	13
B.3	Système de gestion des risques	14
B.3.a	Cadre global de gestion du risque	14
B.3.b	Processus de gestion des risques clés	14
B.3.c	Gestion des familles de risque	15
B.4	Évaluation interne des risques et de la solvabilité	15
B.5	Système de contrôle interne	15
B.5.a	Dispositif de contrôle interne du Groupe BNP Paribas Cardif	16
B.5.b	Déploiement du dispositif de contrôle interne au sein de Natio Assurance	16
B.6	Fonction d'audit interne	16
B.6.a	Équipes impliquées dans l'exercice de la fonction d'audit interne au sein de Natio Assurance	17
B.6.b	Nomination et rattachement du responsable de la fonction clé Audit Interne	17
B.7	Fonction actuarielle	18
B.8	Sous-traitance	18
B.8.a	Activités sous-traitées	18
B.8.b	Gouvernance de sous-traitance	19
B.9	Adéquation du système de gouvernance	19
C.	Profil de risque	20
C.1	Risque de souscription	20
C.1.a	Définition	20
C.1.b	Exposition au risque	20
C.1.c	Concentration	21
C.1.d	Gestion et suivi du risque	21
C.2	Risque de marché	22
C.2.a	Définition	22
C.2.b	Placements	22
C.2.c	Exposition au risque	23
C.2.d	Concentration	23

C.2.e	Gestion et suivi du risque.....	23
C.2.f	<i>Stress tests</i> et analyses de sensibilité	23
C.3	Risque de contrepartie	23
C.3.a	Définition	23
C.3.b	Exposition au risque.....	24
C.3.c	Concentration.....	24
C.3.d	Gestion et suivi du risque.....	24
C.4	Risque de liquidité	24
C.4.a	Définition	24
C.4.b	Exposition au risque.....	24
C.4.c	Sensibilité.....	25
C.5	Risque opérationnel.....	25
C.5.a	Définition	25
C.5.b	Expositions aux risques	25
D.	Valorisation à des fins de solvabilité.....	26
D.1	Actifs	26
D.1.a	Méthode d'évaluation des actifs.....	26
D.1.b	Réconciliation avec les états financiers	28
D.2	Passifs.....	28
D.2.a	Provisions techniques.....	29
D.2.a.1	Synthèse des provisions techniques par ligne d'activité Solvabilité II.....	29
D.2.a.2	Réconciliation avec les états financiers	29
D.2.a.3	Méthodes et hypothèses de valorisation des provisions techniques	29
D.2.a.4	Risk Margin	31
D.2.a.5	Niveau d'incertitude associé à la valeur des provisions techniques	31
D.2.b	Autres passifs	31
D.2.b.1	Méthodes d'évaluation	31
D.2.b.2	Réconciliation avec les états financiers	32
D.2.b.3	Méthodes alternatives de valorisation.....	32
D.2.c	Autres informations.....	32
E.	Gestion du Capital	34
E.1	Fonds propres	34
E.1.a	Objectifs et politique de gestion des fonds propres pour couvrir le SCR/MCR.....	34
E.1.b	Faits marquants de l'exercice 2019	34
E.1.c	Structure, montant et qualité des fonds propres	34
E.1.d	Fongibilité et transférabilité des fonds propres	35
E.1.e	Classification des fonds propres hors mesures transitoires.....	35
E.1.f	Changements attendus dans la structure financière de Natio Assurance	36
E.2	Exigences réglementaires en capital (SCR et MCR)	36
E.2.a	Montants de SCR et de MCR	36
E.2.b	Information sur les données servant au calcul du MCR	36
E.2.c	Montant de SCR par module de risque.....	36
E.2.d	Ratios de couverture.....	37
E.2.e	Information sur d'éventuels calculs simplifiés.....	37
E.2.f	Montants de SCR et de MCR sur l'horizon du business plan	37
E.2.g	Utilisation des USP	37

E.3	Différences entre la formule standard et le modèle interne	37
E.4	Montant des non-conformités avec MCR et SCR	37
F.	ANNEXES.....	38
	Définition des familles de risques	38

INTRODUCTION

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (« *Solvency and Financial Condition Report* ») concerne la Société Natio Assurance. Il se fonde sur les résultats de l'évaluation en norme Solvabilité II au titre de l'exercice 2019, présentés le 1^{er} avril 2020 au Conseil d'Administration.

Les exigences relatives sur la solvabilité et la situation financière sont précisées dans les Actes délégués, adoptés le 10 octobre 2014 par la Commission Européenne. Ils fournissent des détails sur le contenu, la structure et les modalités de mise à disposition des rapports :

Art. 304 à 306 : Éléments d'informations, Importance relative et Rapport au contrôleur sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Art. 307 : Activité et résultats

Art. 308 : Système de gouvernance

Art. 309 : Profil de risque

Art. 310 : Valorisation à des fins de solvabilité

Art. 311 : Gestion du capital

Le rapport contient des informations descriptives tant qualitatives que quantitatives, complétées s'il y a lieu, par des modèles de déclaration quantitative.

Les données sont présentées généralement en millions d'euros.

A. Activité et Performance

A.1 Activité et évènements significatifs de la période

A.1.a Activité

Natio Assurance était le fruit d'un partenariat entre les groupes BNP Paribas et AXA France IARD, qui s'appuyait sur l'expertise et le savoir-faire d'AXA France IARD et d'Avanssur en matière de conception de produits d'assurance IARD et sur le réseau de Banque De Détail en France (ci-après « BDDF ») du groupe BNP Paribas pour la distribution de ces produits auprès d'une clientèle de particuliers en France.

La société était spécialisée dans la distribution de produits d'assurance du type Auto, 2 roues, MRH et Scolaire. Elle exerce son activité en s'appuyant sur les agréments reçus relatifs aux branches 1 (accidents), 2 (maladie), 3 (corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires), 8 (incendie et éléments naturels), 9 (autres dommages aux biens), 10 (responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs), 13 (responsabilité civile générale).

Le 17 novembre 2016, le groupe BNP Paribas a notifié à AXA France sa volonté de mettre fin à l'accord de partenariat les liant dans la joint-venture Natio Assurance. Le capital de Natio Assurance était alors détenu conjointement à hauteur de 50% par AXA France IARD et 50% par BNP Paribas Cardif.

La cessation du partenariat s'est traduite notamment par le rachat de la part du Groupe AXA dans la coentreprise Natio Assurance conformément au contenu des accords initiaux. Ce rachat a eu lieu en date du 29 juin 2018 après approbation de l'ACPR. A ce jour, BNP Paribas Cardif détient 100% des actions et droits de vote de Natio Assurance et la demande de transfert des portefeuilles Natio et Avanssur (Nouvelle Gamme Natio) dans le portefeuille Cardif IARD a été acceptée par l'ACPR. Le transfert effectif des portefeuilles a eu lieu le 2 octobre 2018, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. Ces portefeuilles sont réassurés en quote-part à 100% par l'entité Natio Assurance.

L'intention de BNP Paribas Cardif est de gérer Natio Assurance dans une optique extinctive, sans souscription d'affaires nouvelles. Le 2 mai 2018, Natio Assurance a été mise en run-off avec pour conséquences, l'arrêt de la souscription d'affaires nouvelles, à l'exclusion du renouvellement de polices existantes et des devis émis à date qui restent à honorer ultérieurement. Natio Assurance n'intervient plus désormais qu'en tant que réassureur de Cardif IARD.

Au 31 décembre 2019, les produits Auto et MRH réassurés par Natio Assurance peuvent être distingués en deux gammes :



A.1.b Information générale

Natio Assurance est une Société Anonyme à conseil d'administration, au capital social de 17 136 000 euros, dont l'unique actionnaire est BNP Paribas Cardif dont le siège social se situe 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris.

Les comptes de Natio Assurance sont audités par les Commissaires aux comptes mentionnés ci-après :

COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE	
Deloitte & Associés	185C avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT	
BEAS	195 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine

Natio Assurance est une entité supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située au 4 place de Budapest à Paris.

A.1.c Évènements significatifs sur la période

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre 2019.

Conformément au business plan, Cardif IARD propose aux clients Natio Assurance de souscrire les nouvelles offres Cardif IARD. Les polices souscrites chez Natio/Avanssur sont donc progressivement re-souscrites par les clients de BDDF sur les nouveaux produits Cardif IARD.

L'exercice 2019 a été marqué par la migration de plus de 88 000 contrats Avanssur et Natio vers le portefeuille Cardif IARD au 31 décembre 2019. Il en reste moins de 320 000 en portefeuille fin 2019 ; le transfert vers la nouvelle offre se poursuit de manière conforme aux prévisions.

L'épidémie de coronavirus a démarré fin 2019, mais n'a été reconnue comme pandémie par l'Organisation mondiale de la santé qu'à partir du 11 mars 2020. De nombreux gouvernements et organismes de réglementation ont adopté diverses mesures pour lutter contre sa propagation, en imposant notamment des restrictions sur les voyages, des quarantaines, des fermetures d'entreprises et d'autres activités ainsi que le confinement de certaines zones. Ces mesures vont affecter la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et auront donc un impact important sur la croissance mondiale.

Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie. Alors que ces mesures gouvernementales et leurs effets sont encore en cours d'évolution, l'incertitude demeure élevée concernant l'ampleur des dommages que cette épidémie aura causés aux économies tant au niveau local que mondial.

Cette épidémie pourrait avoir des effets plus ou moins importants sur l'évaluation des risques, des ressources disponibles et leur impact sur le ratio de solvabilité en 2020 en fonction notamment de l'évolution des marchés financiers, du volume d'activité et de la sinistralité observés.

Alors que l'effet de ces événements sur Natio Assurance est largement imprévisible dans la mesure où la pandémie continue de se propager, ces impacts concerneront principalement le volume des affaires nouvelles, la sinistralité et l'évaluation des actifs. Ils seront atténués en partie par les effets des mesures contracycliques qui sous-tendent l'évaluation des risques, la mise en action des dispositifs de gestion des risques en matière de couverture des risques financiers ou techniques, l'incidence des mesures de

sauvegarde et de soutien de l'économie mises œuvre par les pouvoirs publics ou prévues dans la réglementation des activités d'assurance.

A.2 Synthèse des résultats de Natio Assurance

Le résultat net de réassurance de Natio Assurance au 31 décembre 2019 est de **-5,3 millions d'euros**, en forte baisse par rapport au résultat 2018. Le résultat net avant impôt progresse de 24,3 millions d'euros en 2018 à 32 millions d'euros en 2019.

En millions d'euros	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
Primes acquises	120,71	112,47	148,12	
Charges de sinistres	- 64,03	- 51,63	71,69	
Charges des autres provisions techniques	3,27	2,47	3,31	
Produits des placements alloués	7,95	7,95	6,60	
Frais d'acquisition et d'administration	- 37,15	- 37,15	55,28	
Autres charges techniques	- 2,79	- 2,79	1,76	
Résultat technique	27,95	31,31	22,68	
Résultat financier		0,65	1,66	
Résultat non technique		0,65	1,66	
Résultat net avant impôt		31,96	24,34	
Charge d'impôt des sociétés		- 37,21	1,49	
Résultat net		- 5,25	25,82	

A.2.a Évolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (primes émises) brut de réassurance de Natio Assurance s'élève à 97 millions d'euros en 2019 contre 145,7 millions d'euros en 2018. Il est composé uniquement de primes acceptées. La baisse de 34% du chiffre d'affaires reflète d'une part la mise en *run-off* des portefeuilles d'assurance, transférés à Cardif IARD et réassurés par Natio Assurance, et d'autre part, l'arrêt à compter du 1^{er} janvier 2018 de la réassurance par Natio Assurance des primes Assistance des contrats Auto Nouvelle Gamme (6 millions d'euros en 2018) qui restent conservées par AXA Assistance.

En millions d'euros, brut de réassurance	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Auto	26,2	48,6
Dommages aux biens	67,5	92,6
Autres	3,3	4,5
Total des primes émises	97,0	145,7

A.2.b Évolution du résultat net avant impôt

Le résultat net d'impôt de Natio Assurance se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat technique	31,3	22,7
Résultat non technique (hors IS)	0,6	1,7
Impôts des sociétés	-37,2	1,5
Résultat net avant impôt	-5,3	25,8

A.2.c Activités d'investissements

Au 31 décembre 2019, l'allocation d'actifs de Natio Assurance en valeur comptable est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Valeur nette comptable	Pourcentage	Valeur nette comptable	Pourcentage
Obligations corporate	203,3	58,1%	194,0	48,6%
Obligations d'État	95,0	27,1%	104,2	26,1%
Fonds Action	18,9	5,4%	9,2	2,3%
Fonds de dette	1,8	0,5%	-	0,0%
Fonds Monétaire	21,0	6,0%	79,4	19,9%
Autres dépôts	0,1	0,0%	0,4	0,1%
Trésorerie	9,9	2,8%	12,1	3,0%
Total actifs - Valeur Bilan	350,0	100,0%	399,3	100,0%

Les titres notés A et plus représentent en valeur nette comptable 64,6% du portefeuille de placements de Natio Assurance contre 66,6% en 2018.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.a Conseil d'administration

Rôle & Responsabilité du conseil d'administration

Le Conseil d'administration suit la bonne marche de l'entreprise et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent, notamment les décisions à caractère stratégique.

Le Conseil d'administration a la responsabilité de la nomination et de la cessation des fonctions des dirigeants effectifs dont il supervise l'action. Il peut procéder ou faire procéder aux contrôles et vérifications du dispositif de gouvernance qu'il juge opportuns et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires. Le Conseil d'administration revoit les stratégies et politiques régissant la prise des risques auxquels la Société est ou pourrait être exposée, ainsi que leur gestion et leur suivi. Il approuve les différents rapports exigés ainsi que les politiques écrites, conformément à l'article R 354-1 du Code des assurances.

Le Conseil se réunit au minimum deux fois par an et autant de fois que les circonstances ou l'intérêt de la Société l'exigent.

Les administrateurs disposent, préalablement aux séances du Conseil, de l'information leur permettant d'exercer leurs mandats dans des conditions appropriées.

Le Conseil d'administration désigne un Président et un Vice-Président parmi ses membres.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Vice-président préside le Conseil en cas d'absence du Président.

B.1.b Comités spécialisés du Conseil d'administration

En complément des informations relatives à la gouvernance de Natio Assurance figurant ci-dessus, il est indiqué que le Conseil d'administration dispose du droit de créer des comités ad hoc qui se verront assigner des missions spécifiques déterminées par le Conseil d'administration et devront rapporter directement à ce dernier.

En application des dispositions du Code de Commerce, les compagnies d'assurances sont tenues de se doter d'un comité spécialisé agissant sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

Toutefois, les sociétés disposant d'un autre organe exerçant les missions de ce comité spécialisé, sous réserve d'identifier cet organe, qui peut être l'organe chargé de l'administration et de rendre publique sa composition, sont exemptées de cette obligation¹.

En conséquence, au sein de Natio Assurance, les missions attribuées au comité spécialisé sont exercées par le Conseil d'Administration de cette société.

¹ 4° de l'article L 823-20 du Code de commerce

Le comité spécialisé est composé de trois (3) membres, tous administrateurs nommés au sein de Natio Assurance et choisis sur la base des critères requis pour la nomination des membres du comité spécialisé.

Ainsi, le Conseil d'administration exerce les fonctions du comité d'audit et des risques à l'occasion de ses réunions, au sein desquelles sont traités séparément les sujets relevant du comité spécialisé.

Comité d'audit et des risques

Les principales missions du comité d'audit et des risques sont les suivantes :

- Garantir le processus d'élaboration de l'information comptable et financière ;
- S'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques ;
- Examiner les comptes sociaux et, le cas échéant, des comptes consolidés ;
- Examiner le processus de contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes (comptes annuels et les cas échéant comptes consolidés) ;
- Garantir l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- Émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés pour désignation à l'assemblée générale ;
- Examiner le cadre de l'appétence au risque, suivre son implémentation sur les risques assurantiels et opérationnels ;
- Suivre l'activité de Natio Assurance, participer à la préparation des projets de budgets annuels qui seront soumis par la direction générale au Conseil d'Administration, suivre leur mise en œuvre, étudier des choix ou priorités, faire réaliser toute étude d'impact financier et suivre l'état d'avancement des projets informatiques, logistiques ou opérationnels ;
- Suivre l'ensemble des risques (assurantiels, opérationnels, conformité ...) auxquels est exposé Natio Assurance et étudier les rapports réglementaires (notamment RSR, SFCR, ORSA) ;
- Présenter au Conseil d'administration les principaux travaux en matière de tarification ainsi que la politique tarifaire ;
- Examiner les analyses quantitatives des résultats techniques ;
- Suivre les conditions du programme de réassurance qui sera soumis par la direction générale au Conseil d'Administration ;
- Examiner la Cartographie des risques de Natio Assurance ;
- Étudier les politiques écrites.

Comme décrit ci-dessus, le Conseil d'administration exerce le rôle du Comité d'audit et des risques.

B.1.c Instances de gouvernance opérationnelle

La gouvernance managériale de Natio Assurance est organisée sous la responsabilité du Directeur Général de la Société. Elle s'appuie sur les instances de gouvernance opérationnelle décrites ci-après et un système de délégation de pouvoirs généraux.

Le Comité Exécutif constitue l'instance supérieure de pilotage exécutif et de coordination de Natio Assurance. Il se réunit pour échanger des informations pertinentes et débattre des orientations pour le pilotage de la société.

Il débat des orientations stratégiques avant de les soumettre au Conseil d'administration. Il suit les résultats et les équilibres financiers de la société ainsi que les plans d'action à mettre en œuvre.

Au 31 décembre 2019, le Comité Exécutif est composé de cinq membres. Il s'est réuni onze fois en 2019. Le responsable de l'audit interne peut être invité en tant que de besoin.

Le Comité Exécutif est alimenté par les travaux réalisés au sein de comités de supervision qui assure le suivi et la coordination des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

B.1.d Fonctions clés

La réglementation Solvabilité II telle que déclinée au sein de BNP Paribas Cardif définit les quatre fonctions clés suivantes :

- La **fonction de Gestion des risques**, assurée par la Direction des risques sous supervision de la direction Groupe, assiste le Conseil d'administration et les autres fonctions dans la mise en œuvre du système de gestion des risques, elle en assure le suivi et contrôle l'adéquation du profil de risque avec l'appétence aux risques définie par la direction générale et approuvée par le Conseil d'administration. Elle rend compte des expositions aux risques et seconde le Conseil d'administration dans sa prise de décision stratégique en l'éclairant sur les questions relatives à la gestion des risques. La fonction de Gestion des risques est également en charge de la conception, de la maintenance et de la validation des modèles, au travers d'une coopération étroite avec la fonction actuarielle, ainsi que de la production des rapports réglementaires de solvabilité ;
- La **fonction Conformité**, assurée par la Direction de la Conformité, a pour mission générale de donner aux dirigeants effectifs et au Conseil d'administration l'assurance raisonnable que les risques de non-conformité, réglementaires et de réputation sont dûment surveillés, contrôlés et atténués. Elle vérifie notamment la conformité de Natio Assurance au regard des réglementations LAB/LFT et veille à l'application des règles de conformité applicables au Groupe BNP Paribas ;
- La **fonction Audit**, assurée par la Direction Audit Interne, est en charge d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne ainsi que les autres éléments du système de gouvernance ;
- la **fonction Actuarielle**, assurée par la Direction de l'Actuariat, a la responsabilité de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour leur détermination, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées, de superviser ce calcul, de comparer les meilleures estimations aux observations empiriques, d'informer le Conseil d'administration sur la fiabilité et le caractère approprié du calcul des provisions techniques, de donner une opinion sur les politiques de souscription et de réassurance et de contribuer au système de gestion des risques.

Tout comme les dirigeants effectifs, chacune des personnes responsables de ces fonctions clés doit se conformer à une revue de son honorabilité, de son expérience et de sa compétence et faire l'objet d'une notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») lors de leur nomination ou de leur renouvellement.

Conformément à la réglementation Solvabilité II, les responsables des fonctions clés ont un droit d'accès direct au Conseil d'administration en cas de risque majeur ou de dysfonctionnement grave de nature à compromettre la responsabilité des administrateurs ou la bonne conduite de l'entreprise. Les responsables des directions des risques et Conformité Natio Assurance ont un double rattachement

hiérarchique envers la direction générale et les responsables des fonctions correspondantes du groupe BNP Paribas Cardif. Cette organisation contribue à renforcer l'indépendance de ces fonctions et l'homogénéité des dispositifs au sein du groupe d'assurance. En cas de désaccord entre la direction générale de Natio Assurance et le responsable de la fonction concernée, l'arbitrage serait rendu par le Conseil d'administration.

Les responsables des fonctions clés sont également invités, à minima une fois par an, à intervenir en Conseil d'administration sur les problématiques de risques associées à leur fonction.

Fonction clé au 31 décembre 2019	Direction	Responsable de la fonction clé	Fonction	Rattachement	Notification ACPR
Gestion des risques	RISK	Elise Fournier Montgieux	Directeur des Risques	Directeur Général Directeur des Risques BNP PARIBAS CARDIF	17/07/2018
Conformité	Conformité & Contrôle	Valérie Le Blanc	Directeur Conformité & Contrôle	Directeur Général Directeur de la Conformité BNP PARIBAS CARDIF	17/07/2018
Audit	Audit Interne	Claire Creuzot	Directeur Audit interne	Directeur Général Responsable Adjoint Inspection Générale	11/10/2019
Actuariat	Actuariat	Virginie Salaun	Directeur Actuariat	Directeur Général	17/07/2018

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

Personnes occupant des fonctions clés

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés sont nommés en considération de leurs compétences et de leur expérience, évaluées sur la base de leurs diplômes et qualifications professionnelles, de leurs connaissances et de leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises.

Les **dirigeants effectifs** sont désignés non seulement en fonction de leur compétence fondée sur l'expérience qu'ils ont acquise au cours de leur carrière mais également en fonction de qualités estimées nécessaires. Ils doivent ainsi disposer d'une expérience solide en matière d'assurance et de marchés financiers, de stratégie, de système de gouvernance et d'analyse de risques, d'analyse actuarielle et financière, ainsi que d'une maîtrise de la réglementation applicable aux organismes d'assurance.

Au-delà des compétences relatives à leur champ d'expertise, **les responsables des fonctions clés** doivent disposer des compétences humaines et managériales nécessaires à la direction de leur fonction. Ils ont notamment toute capacité à vulgariser les connaissances afin de communiquer aux dirigeants effectifs et aux membres du Conseil d'administration les éléments pertinents.

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés de Natio Assurance possèdent, tant individuellement que collectivement, l'expertise, l'expérience, les compétences, la compréhension et les qualités personnelles nécessaires, notamment sur le plan du professionnalisme et de l'intégrité, pour accomplir correctement leurs missions en rapport avec chacune des activités significatives de Natio Assurance en garantissant une gouvernance et une surveillance efficaces.

B.3 Système de gestion des risques

B.3.a Cadre global de gestion du risque

La gestion des risques est un processus permettant d'identifier, de mesurer, de suivre, de gérer et de rendre compte des risques provenant de l'environnement externe comme ceux intrinsèques à la Société. L'objectif est de garantir la solvabilité, la continuité d'activité et le développement de la Société, dans des conditions satisfaisantes de risque et de profitabilité.

Le cadre de la gestion des risques est organisé autour du Directeur des Risques et de sa direction (RISK).

RISK exerce en continu un contrôle de deuxième niveau sur les risques de crédit, de marché, de souscription et sur les risques opérationnels. Il lui revient, dans le cadre de cette mission, de s'assurer de la solidité et de la pérennité des projets de développement et des pratiques opérationnelles ainsi que de leur conformité dans leur ensemble à l'appétence au risque proposée par la Direction Générale et approuvée par le Conseil d'administration. Ainsi, les missions permanentes de RISK consistent notamment à formuler des recommandations sur les politiques de risques de la Société (concernant la souscription et le provisionnement, la gestion actif-passif, les investissements, la liquidité, la concentration, la gestion du risque opérationnel et la réassurance), à analyser le portefeuille de risques avec une vision prospective, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques.

Le Directeur des Risques a la responsabilité de conseiller la Direction Générale et le Conseil d'administration sur la gouvernance, les politiques et la stratégie de gestion des risques. Il est un membre des comités d'approbation des risques de niveau Direction Générale et porte un avis préalable sur les décisions impactant significativement les risques de la Société en application du principe du « second regard ».

Il est en charge de l'implémentation de la réglementation Solvabilité II, et a, dans ce cadre, la responsabilité du développement des modèles, des outils et des reportings internes et statutaires relatifs à la gestion des risques et à la solvabilité. Il fait partie intégrante du système de contrôle interne (cf. B.5).

Le cadre de gestion des risques s'articule autour de processus clés pour la Direction des risques, et autour de familles de risques dont la gestion opérationnelle peut être effectuée par d'autres directions, mais sur lesquelles s'exerce le second regard de RISK.

B.3.b Processus de gestion des risques clés

En 2019, RISK Natio Assurance a continué à implémenter les processus suivants :

- Le système de Gouvernance et d'encadrement des Risques ;
- Les processus de reporting Pilier I, Pilier II et Pilier III (ORSA, RSR et SFCR) ;
- Le dispositif de contrôle permanent ;
- La stratégie des modèles de Natio Assurance.

RISK Natio Assurance a concentré ses efforts sur la définition de l'appétit aux risques, le modèle associé à la production du Pilier II et l'ORSA en 2019. Les autres processus continueront à être implémentés courant 2020.

B.3.c Gestion des familles de risque

L'intention de BNP Paribas Cardif est de gérer Natio Assurance dans une optique extinctive, sans souscription d'affaires nouvelles : Natio Assurance a été mise en Run off le 2 mai 2018. La stratégie des risques Natio Assurance s'appuiera sur un processus à la fois qualitatif et quantitatif pour définir les niveaux de risques maximum à court, moyen et long terme que l'entreprise est prête à prendre pour atteindre ses objectifs stratégiques.

Famille de risque :

Pour gérer de manière efficiente les divers domaines de risques liés aux activités de l'entreprise, le cadre de gestion des risques de Natio Assurance se basera sur les familles de risques suivantes :

- Familles de risques élémentaires :
 - Risque de marché ;
 - Risque de souscription ;
 - Risque de crédit ;
 - Risque opérationnel ;
 - Risque stratégique, qui est directement supporté par le Conseil d'Administration.

Document de référence : Définition des familles de risques (cf. Annexe F)

B.4 Évaluation interne des risques et de la solvabilité

Le processus ORSA, Own RISK And Solvency Assessment (Évaluation Interne du Risque et de la Solvabilité), est un processus continu de gestion des risques coordonnant et consolidant l'ensemble des processus relatifs à l'identification, la quantification, la gestion, le pilotage des risques et à l'information qui en est faite.

B.5 Système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Natio Assurance a été revu au regard de la Gouvernance du groupe BNP Paribas Cardif, et afin de refléter les orientations stratégiques d'une activité de réassurance en run-off.

Plus spécifiquement, la politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel de Natio Assurance a été adaptée pour respecter les dispositions réglementaires issues de la Directive Solvabilité 2 et les normes et les grands principes organisationnels du groupe BNP Paribas.

B.5.a Dispositif de contrôle interne du Groupe BNP Paribas Cardif

La Direction Générale du groupe BNP Paribas Cardif a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but principal est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que l'entreprise s'est fixée à ce titre soient bien atteints.

La politique de Contrôle Interne et de gestion du risque opérationnel de BNP Paribas Cardif, déclinée sur la base de la charte du contrôle interne du Groupe BNP Paribas, précise le cadre de ce dispositif et constitue le référentiel interne de base du contrôle interne. La politique rappelle en premier lieu les objectifs du contrôle interne qui vise à assurer :

- Le développement d'une culture du risque chez les collaborateurs ;
- L'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise ;
- La fiabilité de l'information interne et externe ;
- La sécurité des opérations ;
- La conformité aux lois et règlements et aux politiques internes.

La politique fixe ensuite les règles en matière d'organisation, de responsabilité et de périmètre d'intervention des différents acteurs du contrôle interne et édicte le principe selon lequel les fonctions de contrôle (Conformité, Audit Interne, Juridique et Risque notamment) opèrent de manière indépendante.

B.5.b Déploiement du dispositif de contrôle interne au sein de Natio Assurance

Natio Assurance a été mise en run-off, les portefeuilles d'assurance directe ont été transférés à Cardif IARD et sont désormais réassurés par Natio Assurance. Natio Assurance n'intervient plus désormais qu'en tant que réassureur de Cardif IARD.

En 2019, les politiques de risque de Natio Assurance ont été revues afin d'être mises en cohérence avec la Gouvernance du groupe BNP Paribas Cardif, refléter les nouvelles orientations stratégiques, et l'organisation mise en place. La politique de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels a été approuvée par le conseil d'administration du 14 avril 2019.

Les processus financiers de Natio Assurance sont ainsi limités à la centralisation des écritures de comptabilité technique de réassurance issues des systèmes Cardif IARD et de la comptabilité technique des actifs financiers tenue par BNP Paribas Securities Services ainsi que la tenue de la comptabilité générale.

B.6 Fonction d'audit interne

La fonction d'Audit Interne est en charge du contrôle périodique de Natio Assurance. Elle a pour objectif de donner à la Direction Générale et au Conseil d'administration une évaluation indépendante de la qualité et de l'efficacité du dispositif de gouvernance et de contrôle interne. Elle émet des recommandations pour en améliorer la qualité et la conformité.

B.6.a Équipes impliquées dans l'exercice de la fonction d'audit interne au sein de Natio Assurance

La couverture d'Audit Interne des activités de Natio Assurance est principalement assurée par l'équipe d'Audit Interne du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif, mutualisée au sein du GIE BNP Paribas Cardif pour l'ensemble des entités du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif exerçant en France. Cette équipe est constituée d'Auditeurs Internes rattachés au GIE BNP Paribas Cardif et reporte hiérarchiquement au Responsable de la Fonction Clé d'Audit Interne du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif.

Ponctuellement, les Inspecteurs Itinérants de l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas (Inspection Centrale) peuvent réaliser des missions sur le domaine d'intervention de Natio Assurance, soit à la demande de l'Audit Interne du GIE BNP Paribas Cardif du fait de leurs spécialités (informatique, comptabilité, opérations de marché et modèles, missions spéciales ou missions portant sur des thématiques transverses du Groupe BNP Paribas , ...), soit de leur propre initiative sous mandat de l'actionnaire exclusif du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif.

Enfin, les Auditeurs Internes des plateformes locales de l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas (Hubs Géographiques) peuvent réaliser des missions d'Audit Interne sur les éventuelles activités contrôlées par Natio Assurance hors de France, le Responsable de la fonction clé d'Audit Interne assurant la coordination des travaux d'audit pour l'ensemble des activités de Natio Assurance. Les collaborateurs impliqués dans les missions d'audit interne n'interviennent en aucun cas dans le dispositif de contrôle permanent de Natio Assurance. Ils sont soumis au code de déontologie de l'IIA (Institute of Internal Auditors), et doivent plus particulièrement veiller à appliquer ses principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité, et de compétence.

En particulier, les auditeurs internes et inspecteurs :

- Doivent rester indépendants, objectifs et impartiaux dans leurs investigations et dans la restitution de leurs travaux à la Direction Générale et aux audités ;
- Ne peuvent procéder directement à des actes de gestion opérationnelle ;
- Veillent à respecter le secret professionnel tant vis-à-vis de l'extérieur que de l'intérieur de l'entreprise.

B.6.b Nomination et rattachement du responsable de la fonction clé Audit Interne

Le Responsable de la fonction clé d'Audit Interne est le représentant désigné auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme étant chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité des missions du Contrôle Périodique pour les activités contrôlées par Natio Assurance. A ce jour, le Responsable de la fonction clé d'Audit Interne du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif, rattaché au GIE BNP Paribas Cardif, remplit par la même occasion la fonction de Responsable de la fonction clé d'Audit Interne pour Natio Assurance.

Sa nomination au titre de la fonction clé d'Audit Interne de Natio Assurance est réalisée par le Conseil d'administration de Natio Assurance sur proposition de son Comité des Nominations et des Rémunérations, cette nomination étant ensuite soumise à l'examen de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une mutualisation des ressources d'Audit Interne au sein du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif, dans une logique d'efficacité et de cohérence de la supervision réalisée par la fonction clé d'Audit Interne. Dans ce contexte, le Conseil d'administration de Natio Assurance s'assure que le Responsable de la fonction clé d'Audit Interne dispose de la disponibilité suffisante pour remplir ses missions au sein de Natio Assurance et en particulier pour participer aux différentes instances de suivi et de pilotage des risques de l'entreprise.

Le Responsable de la Fonction Clé d'Audit Interne est rattaché à la fois :

- Au Directeur Général (Dirigeant Effectif) du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif ;
- A l'Inspecteur Général du Groupe BNP Paribas, ou à l'un de ses Adjointes directs.

Par ailleurs, il rapporte au Directeur Général de Natio Assurance pour les éléments ayant trait aux activités d'audit interne réalisées sur le périmètre de Natio Assurance. Le double rattachement implique un principe de Co-Décision entre la Direction Générale BNP Paribas Cardif et la Direction de l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas sur les sujets majeurs de gestion de l'activité d'Audit Interne. Les éventuels cas de désaccord pourront être escaladés pour décision :

- Au Conseil d'administration du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif pour les sujets concernant le Groupe d'Assurance dans son ensemble ;
- Au Conseil d'administration de Natio Assurance pour les sujets concernant exclusivement les activités contrôlées par Natio Assurance.

Le Responsable de la fonction clé d'Audit Interne informe, dans les meilleurs délais, la Direction Générale de Natio Assurance de toute défaillance majeure du système de contrôle interne identifiée par la fonction clé d'Audit Interne et impactant les activités de Natio Assurance. Il reporte par ailleurs périodiquement (au minimum une fois par an) au Conseil d'administration de Natio Assurance et peut, de sa propre initiative, informer directement ce Conseil d'administration de l'absence éventuelle de mesures correctrices décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne. De même, le Responsable de la fonction clé d'Audit Interne informe régulièrement le Conseil d'administration de Natio Assurance (ou l'un des Comités qui le représentent) sur la mise en œuvre par le management des actions de remédiation recommandées par l'Audit Interne.

B.7 Fonction actuarielle

La Direction de l'Actuariat de Natio Assurance assume la fonction actuarielle de Natio Assurance. Son responsable est nommé par le Directeur Général de Natio Assurance et lui est directement rattaché.

Dans le cadre de la fonction actuarielle, pour chacune des lignes de produits commercialisées, la Direction de l'Actuariat est en charge de l'identification, du suivi, de la quantification et de la rationalisation des risques de souscription. Ces missions sont réalisées dans le cadre des activités de souscription, de clôtures comptables et prudentielles, et de gestion de portefeuille, ceci sur les affaires directes, acceptées et cédées. La Direction de l'Actuariat a donc, dans le cadre de ses responsabilités, une vision des risques de souscription, des processus de clôtures comptable et prudentielle, ainsi que de suivi du risque sur l'intégralité du cycle de vie des produits.

B.8 Sous-traitance

B.8.a Activités sous-traitées

Natio Assurance ne dispose pas de salariés en propre et s'appuie donc :

- Sur les salariés et moyens de Cardif IARD, notamment en matière de direction générale, actuariat, gestion des risques, comptabilité des portefeuilles et contrôle de gestion, conformité. Le Directeur Général, et les responsables de fonctions clés sont en effet mutualisés entre Natio

Assurance et Cardif IARD. Ces mutualisations se justifient dans la mesure où il existe des synergies fortes entre les deux entités : les portefeuilles transférés à Cardif IARD apparaissent en effet en reflet chez Natio du fait de la réassurance à 100%.

- Sur le GIE BNP Paribas Cardif en charge principalement de la comptabilité générale de la filiale, de la gestion financière.

B.8.b Gouvernance de sous-traitance

Natio Assurance a décliné sa politique d'externalisation en respectant les principes de la politique d'externalisation de BNP Paribas Cardif. Cette politique est conforme aux exigences de la réglementation assurantielle et aux principes directeurs de la Politique du Groupe BNP Paribas sur l'Externalisation.

B.9 Adéquation du système de gouvernance

Le système de gouvernance de Natio Assurance s'est progressivement mis en place sur 2019, afin de garantir :

- Une mise en cohérence avec la Gouvernance du groupe BNP Paribas Cardif ;
- Une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité de réassurance en run-off ;
- Une supervision adéquate du Conseil d'administration.

Les travaux continueront sur 2020 pour finaliser le dispositif.

C. Profil de risque

Le SCR (*Solvency Capital Requirement*) représente le niveau de fonds propres nécessaire pour absorber un ensemble de chocs bicentennaires après prise en compte de la corrélation entre les risques. Il est calibré pour couvrir un tel événement ayant une probabilité d'occurrence d'une fois tous les 200 ans à un horizon d'un an (*Value at Risk* à 99,5%).

Le SCR de Natio Assurance est évalué grâce à la formule standard proposée par l'EIOPA. Il correspond à la somme du BSCR net (*Basic SCR*), du SCR opérationnel, et de l'ajustement par l'impôt. Le BSCR est basé sur une approche appelée « *bottom-up* », c'est-à-dire que son calcul est divisé en modules de risque, eux-mêmes divisés en sous-modules. Les exigences de capital au titre de chacun des différents risques sont agrégées via une matrice de corrélation.

Les éléments présentés dans ce chapitre abordent la nature des risques auxquels Natio Assurance peut être exposée.

La typologie des risques retenue par Natio Assurance est présentée selon les principales catégories suivantes :

- Risque de souscription ;
- Risque de marché ;
- Risque de contrepartie ;
- Risque opérationnel ;
- Autres risques.

C.1 Risque de souscription

C.1.a Définition

Le risque de souscription est le risque de pertes de valeur liées aux fluctuations soudaines et imprévues des prestations et de la fréquence et de l'importance des événements de sinistralité.

C.1.b Exposition au risque

Le SCR Souscription est essentiellement composé du risque non-vie et s'élève à 49,2 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 57,6 millions d'euros en 2018.

En millions d'euros, montant net, au	31 décembre 2019	31 décembre 2018
SCR Souscription Vie	0,6	0,5
SCR Souscription Santé	2,6	3,6
SCR Souscription Non Vie	49,1	57,5
SCR SOUSCRIPTION après diversification	49,2	57,6

Le module le plus significatif en capital est le **SCR de souscription Non Vie** (94%), en raison du poids de l'exposition au risque de primes et réserves. Il est en baisse de 8,4 millions d'euros, due à la mise en run off du portefeuille :

- Le **SCR de Primes et Réserves Non Vie** baisse de 6,1 millions d'euros avant diversification suite à la baisse des volumes de primes acquises N+1.

- Le **SCR du risque Catastrophe Non Vie** baisse de 4,8 millions d'euros avant diversification suite à la baisse des volumes de sommes assurées.

Le **SCR de souscription Santé** est principalement composé du SCR Primes et réserves santé similaire à la non vie sur les garanties de frais médicaux et de protection du revenu. Il représente 5% du SCR de souscription.

Le **SCR vie** concerne les rentes découlant de l'activité non-vie de Natio Assurance et ne représente que 1% du SCR de souscription.

Le 2 mai 2018, Natio Assurance a été mise en run-off à l'exclusion du renouvellement de polices existantes. Les polices souscrites chez Natio/Avanssur sont progressivement re-souscrites par les clients de BDDF sur les nouveaux produits Cardif IARD. Les affaires souscrites dans la nouvelle gamme Cardif IARD ne font plus l'objet d'une réassurance à 100% par Natio Assurance. Par conséquent, le volume de primes acquises et le SCR de primes et réserves pour l'année 2020 et suivantes sont anticipés à la baisse. L'année 2021 correspondant à la fin prévue de l'activité de Natio Assurance dans le cadre des accords passés avec le groupe AXA.

C.1.c Concentration

Les contrats d'assurance Avanssur et Natio ont été souscrits par les agences BNP Paribas réparties sur tout le territoire français. Les localisations des risques suivent la répartition des agences, ils sont relativement concentrés dans les grandes zones urbaines dont la région parisienne. De plus, l'intention de BNP Paribas Cardif est de gérer Natio Assurance dans une optique extinctive, sans souscription d'affaires nouvelles : cette stratégie n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

C.1.d Gestion et suivi du risque

Gestion et réduction du risque

Natio Assurance exerce uniquement une activité de réassurance en run-off et ne dispose pas de salariés en propre. Les portefeuilles transférés chez Cardif IARD apparaissent en reflet chez Natio Assurance du fait de la réassurance en quote part à 100%.

Natio Assurance s'appuie donc sur les équipes Actuariat de Cardif IARD pour le suivi du risque de souscription et les calculs techniques.

La **réassurance** représente un élément complémentaire du dispositif de gestion des risques de souscription. Natio Assurance a souscrit à un plan de réassurance afin de protéger la société contre les risques suivants :

- Responsabilité civile ;
- Incendie et risques annexes (tant les risques directs que les responsabilités locatives) ;
- Attentats et actes de terrorisme ;
- Catastrophes naturelles ;
- Tempêtes et autres événements climatiques ;
- Accidents corporels et décès.

Suivi du risque

Le **suivi périodique** des risques de souscription est réalisé par le Comité Exécutif de Natio Assurance et repose sur le suivi trimestriel des expositions, des provisions techniques et de la sinistralité des contrats dans le cadre des arrêtés des comptes.

Les instances de suivi du risque ont pour objectif d'identifier rapidement les segments à risque et de mettre en œuvre les actions correctrices.

C.2 Risque de marché

C.2.a Définition

Le risque de marché est le risque de pertes de valeur liées aux mouvements défavorables des marchés financiers. Ces mouvements défavorables se reflètent notamment par des variations de prix (taux de change, obligations, actions et matières premières, produits dérivés, immobilier etc.) et résultent de fluctuations des taux d'intérêt, des *spreads*, des volatilités ou des corrélations.

C.2.b Placements

Natio Assurance dispose de 387,4 millions d'euros de placements, dont 21 millions d'euros de placements monétaires, et de 10 millions d'euros de dépôts au 31 décembre 2019.

En millions d'euros au	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Valeur de marché	%	Valeur de marché	%
Obligations	335,1	84%	324,2	75%
<i>Obligations d'états</i>	121,2	36%	126,8	39%
<i>Obligations d'émetteurs privés</i>	213,9	64%	197,4	61%
Fonds collectifs	52,3	13%	93,7	22%
<i>Fonds actions</i>	29,4	56%	14,3	15%
<i>Fonds obligataires</i>	-	0%	-	0%
<i>Fonds monétaires</i>	21,0	40%	79,4	85%
<i>Fonds de dettes</i>	1,9	4%	-	0%
Dépôts	10,0	3%	12,1	3%
TOTAL DES PLACEMENTS	397,4	100%	430,0	100%

L'exposition de Natio Assurance sur les obligations d'État au 31 décembre 2019 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros, valeur de marché par pays du groupe émetteur, au	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
France	45,4	38%	51,9	41%
Allemagne	4,8	4%	4,7	4%
Italie	14,5	12%	15,7	13%
Belgique	4,9	4%	4,6	4%
Irlande	3,9	3%	3,8	3%
Espagne	18,8	16%	17,3	14%
Autriche	6,7	6%	6,9	6%
Luxembourg	16,7	14%	16,4	13%
Pays Bas	3,8	3%	3,8	3%
TOTAL DE L'EXPOSITION A LA ZONE EURO	119,5	100%	125,1	100%
Autres zones	1,7		1,7	
TOTAL DES OBLIGATIONS D'ETAT	121,2		126,8	

C.2.c Exposition au risque

Le SCR de marché s'élève à 33,1 millions d'euros au 31 décembre 2019. Il est en augmentation par rapport au 31 décembre 2018 suite à l'augmentation des expositions sur les obligations et les actions.

Le portefeuille de Natio Assurance étant principalement composé d'obligations (84% du portefeuille), les risques les plus significatifs en 2019 sont le **risque de spread** et le **risque de taux** représentant respectivement 45% et 29% du risque de marché avant diversification.

Le SCR du **risque action** représente 25% du risque de marché et s'élève à 11,5 millions d'euros pour 29,4 millions d'actions en valeur de marché au 31 décembre 2019.

Natio Assurance étant en run-off, le poids du SCR risque de marché, est anticipé à la hausse car les volumes d'actifs en portefeuille baissent moins rapidement que les volumes de primes, dont dépend principalement le risque de souscription.

C.2.d Concentration

Le SCR du **risque de concentration** est nul, les actifs de Natio Assurance ne présentant pas de concentration d'actifs.

C.2.e Gestion et suivi du risque

Gestion et réduction du risque

Natio Assurance a délégué la gestion financière de ses actifs à la direction de gestion d'actifs (DGA) de BNP Paribas Cardif. Une convention de gestion a été établie entre Natio Assurance et la DGA. Elle délègue à BNP Paribas Cardif la gestion des actifs de Natio Assurance (choix, réalisation des investissements et suivi), dans le respect de la réglementation en vigueur et de la politique d'investissement définie par BNP Paribas Cardif.

Suivi du risque

La DGA réalise mensuellement un document de reporting comprenant notamment la répartition des actifs, le suivi des contraintes et le calcul de la performance sur le portefeuille. Afin d'effectuer une revue de l'activité, un suivi trimestriel est organisé avec la DGA.

C.2.f Stress tests et analyses de sensibilité

Des *stress tests* financiers ont été effectués sur le portefeuille de Natio Assurance, qui montrent une bonne résistance aux fluctuations financières.

C.3 Risque de contrepartie

C.3.a Définition

Le risque de contrepartie est le risque de pertes ou d'évolution défavorable de la situation financière liées aux effets du changement de la qualité de crédit des émetteurs de titres, des contreparties ou de

tout autre débiteur auquel la société est exposée. Parmi les débiteurs, les risques associés aux instruments financiers (y compris les banques dans lesquelles la Société détient des dépôts) et les risques associés à des créances liées à l'activité d'assurance (collecte des primes, solde de réassurance, etc.) sont distingués en deux catégories : le risque de crédit d'actifs et le risque de crédit de passifs.

C.3.b Exposition au risque

Le **SCR de contrepartie s'élève à 1,7 millions d'euros** au 31 décembre 2019, en augmentation par rapport au 31 décembre 2018.

Le type 1 concerne principalement les expositions à un risque de contrepartie nées d'opérations de réassurance et les expositions des dépôts d'espèces. Il représente 99% du SCR de contrepartie avant diversification.

Le type 2 qui concerne les autres expositions à un risque de défaut, nées notamment de créances sur des intermédiaires ou sur des assurés représente 1% du SCR de contrepartie avant diversification au 31 décembre 2019.

C.3.c Concentration

L'exposition de Natio Assurance au 31 décembre 2019 est assez diversifiée : elle concerne quatre types de risques, dont les montants restent limités. De plus la qualité des contreparties est jugée satisfaisante.

C.3.d Gestion et suivi du risque

Le portefeuille accepté de Natio Assurance est réassuré par un ensemble de réassureurs externes à travers un programme commun avec Cardif IARD. La gouvernance BNP Paribas Cardif a été appliquée lors des choix de réassureurs.

C.4 Risque de liquidité

C.4.a Définition

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'honorer des demandes de liquidité futures prévues ou imprévues provenant d'engagements d'assurance envers les assurés, à cause de l'impossibilité de vendre des actifs dans un calendrier adapté.

C.4.b Exposition au risque

Depuis 2018, une attention particulière est portée au risque de liquidité du fait de la mise en run-off de la société. Le **risque de liquidité de Natio Assurance est faible** au 31 décembre 2019, compte tenu du profil de liquidité des actifs : la trésorerie, les actions, OPCVM, les obligations Corporate avec notation $\geq A$ et les obligations d'état / supranationales $\geq BBB$, sont considérées comme liquides et représentent 67% des actifs.

C.4.c Sensibilité

Des stress tests de sinistralité et financier ont été réalisés pour tester la sensibilité du risque de liquidité. Les impacts de sinistralité sont compensés par une baisse des dividendes à remonter à BNP Paribas Cardif. L'impact sur le risque de liquidité n'est pas significatif.

C.5 Risque opérationnel

C.5.a Définition

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance des processus internes, des défaillances informatiques ou d'évènements extérieurs, accidentels ou naturels. Ces évènements extérieurs comprennent les évènements d'origine humaine et ceux d'origine naturelle.

C.5.b Expositions aux risques

Le montant du SCR lié au risque opérationnel s'élève à 6 millions d'euros au 31 décembre 2019 en légère diminution par rapport au 31 décembre 2018.

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
SCR lié au risque opérationnel calculé sur la base des provisions techniques	6,0	6,3
SCR lié au risque opérationnel calculé sur la base des primes acquises	3,6	4,7
MONTANT TOTAL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS LIE AU RISQUE OPERATIONNEL	6,0	6,3

La formule factorielle est basée sur un maximum entre un calcul sur primes et un calcul sur provisions brutes de réassurance. Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, le résultat sur provisions domine : le SCR opérationnel diminue car les provisions techniques diminuent, suite à la mise en run-off (voir partie D2).

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Natio Assurance établit le bilan sous Solvabilité II conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, c'est-à-dire principalement en valeur de marché.

D.1 Actifs

L'actif du bilan de Natio Assurance au 31 décembre 2019 se compose de la façon suivante :

<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2019</i>	<i>Référence</i>	Bilan Solvabilité I	Bilan Solvabilité II
Ecart d'acquisition		-	-
Frais d'acquisition reportés	A	2,9	-
Autres immobilisations incorporelles	B	-	-
Impôts différés actifs	C	-	-
Immobilisations corporelles		-	-
Placements	D	341,4	387,5
Prêts et prêts hypothécaires		-	-
Part des cessionnaires et retrocessionnaires dans les provisions techniques	E	29,4	20,6
Dépôts auprès des cédantes		-	-
Créances nées d'opérations d'assurance	F	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	F	28,4	28,4
Autres créances (hors assurance)		0,1	0,1
Trésorerie et équivalent trésorerie		9,9	9,9
Autres actifs		5,6	5,6
TOTAL ACTIF		417,6	452,0

Les lettres A à F renvoient aux méthodes d'évaluation décrites ci-dessous. Les autres postes n'amènent pas de commentaires particuliers par rapport aux méthodes de valorisation retenues pour la préparation des états financiers.

D.1.a Méthode d'évaluation des actifs

Conformément à l'Article 75 a) de la Directive, les actifs sont valorisés « au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

A. Frais d'acquisition reportés

La part non imputable à l'exercice des frais engagés lors de l'acquisition de contrats d'assurance est portée à l'actif du bilan comptable de la Société. Ces frais d'acquisition ne sont pas reportés dans le cadre de Solvabilité II.

B. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont reconnues pour une valeur nulle sauf s'il existe un marché actif pour des biens similaires, identifiables. Elles sont alors évaluées à leur valeur de marché.

C. Impôts différés actifs

Les impôts différés sont déterminés suivant la méthode décrite au paragraphe D.2.c (Autres informations). Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Natio Assurance n'affiche pas d'impôts différés actifs, les impôts différés passifs étant affichés net d'impôts différés actifs.

D. Placements financiers

Les actifs financiers sont classés à l'actif du bilan selon les Codes Complémentaires d'Identification (codes CIC selon l'acronyme anglais) définis par l'EIOPA.

La valeur de marché des actifs financiers est déterminée en utilisant, soit des prix obtenus directement à partir de données de marché, soit des prix résultant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché.

Les actions (autres que des participations²), les obligations et les fonds collectifs sont principalement valorisés en utilisant des cours sur des marchés actifs, pour des actifs identiques « *Quoted Market Price (QMP)* » ou pour des actifs similaires « *Quoted Market Price for similar assets (QMPS)* ». Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

Les actions émises par des participations sont principalement des actions non cotées, lesquelles sont valorisées à hauteur de la quote-part de situation nette ajustée (conformément à la méthode « *IFRS Equity Methods (IEM)* »).

Les dépôts (autres que ceux assimilables à de la Trésorerie) sont valorisés en valeur nominale.

E. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

La méthode d'évaluation des provisions techniques cédées suit les mêmes principes que les provisions techniques décrites au paragraphe D.2. Au 31 décembre 2019, les provisions techniques cédées s'élèvent à 20,6 millions d'euros dans le bilan S2.

² i.e. « autres que les actions émises par des sociétés qui sont des participations au sens de la Directive Solvabilité II »

F. Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Ces créances ont une échéance à moins d'un an. Elles sont évaluées à leur valeur nominale, corrigée éventuellement d'une provision pour tenir compte de la qualité de crédit propre à la contrepartie.

Au 31 décembre 2019, les créances nées d'opérations de réassurance correspondent principalement aux créances de Cardif IARD envers Natio Assurance dans le cadre de la réassurance interne mise en place.

D.1.b Réconciliation avec les états financiers

L'écart entre le total de l'actif dans la colonne « Bilan Solvabilité I » (397,3 millions d'euros) et celui en Solvabilité II (431,7 millions d'euros) se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros,</i>	<i>Référence</i>	31 décembre	
		2019	2018
Mise en juste valeur des actifs financiers	D	46,1	30,7
Mise en juste valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles	B	-	-
Evaluation des passifs d'assurance selon Solvabilité II et élimination des frais d'acquisition reportés	A et E	- 11,7	- 18,0
Total des retraitements		34,4	12,7

Ces reclassements au sein du bilan portent uniquement sur les reclassements des actifs financiers, et des provisions.

D.2 Passifs

Le passif de Natio Assurance au 31 décembre 2019 se compose de la façon suivante :

<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2019</i>	Bilan Solvabilité I	Bilan Solvabilité II
Provisions techniques dont meilleure estimation des passifs (BEL)	326,7	216,2
Autres passifs	66,9	84,2
Capital social, Primes	27,4	27,4
Réserve de réconciliation	- 3,4	124,3
Dividendes		-
Fonds propres	23,9	151,7
TOTAL PASSIF	417,6	452,0

D.2.a Provisions techniques

D.2.a.1 Synthèse des provisions techniques par ligne d'activité Solvabilité II

En millions d'euros, au	31 décembre 2019 Brut de réassurance			31 décembre 2019 Net de réassurance			31 décembre 2018 Net de réassurance		
	BEL - Meilleure estimation des passifs	Marge pour risque	Total	BEL - Meilleure estimation des passifs	Marge pour risque	Total	BEL - Meilleure estimation des passifs	Marge pour risque	Total
Non Vie (hors santé)	194,4	8,8	203,2	173,8	8,8	182,6	195,9	9,4	205,3
Santé similaire à la non vie	5,0	0,3	5,2	5,0	0,3	5,3	6,4	0,3	6,7
Vie (hors santé, indexés et unités de comptes)	7,7	0,1	7,7	7,7	0,1	7,7	7,0	0,0	7,1
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	207,1	9,1	216,2	186,5	9,1	195,6	209,3	9,8	219,1

Les provisions techniques nettes de réassurance en Best Estimate de Natio Assurance s'établissent à 186,5 millions d'euros au 31 décembre 2019, elles sont en baisse de 23 millions d'euros soit -11% par rapport au 31 décembre 2018.

La baisse observée entre 2018 et 2019 s'explique principalement par le run-off :

- La baisse du chiffre d'affaires, engendre une baisse des PPNA ;
- La baisse de l'exposition entraîne une diminution de la sinistralité et des provisions de sinistres.

La marge pour risque s'élève à 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2019, en baisse de 0,7 million d'euros.

D.2.a.2 Réconciliation avec les états financiers

L'écart de valorisation des provisions techniques brutes de réassurance, y compris marge de risque entre le bilan social et le bilan prudentiel s'élève à 110,5 millions d'euros.

En millions d'euros, au 31 décembre 2019	Bilan Solvabilité I	Bilan Solvabilité II
Provision technique brute - Non vie hors santé	309,4	203,2
Provision technique brute - Santé similaire à la non vie	9,0	5,2
Provision technique brute - Vie (hors santé, UC ou indexés)	8,4	7,7
SOUS TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	326,7	216,2

D.2.a.3 Méthodes et hypothèses de valorisation des provisions techniques

Conformément à l'Article 75 b) de la Directive, les passifs sont valorisés « au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Les provisions techniques représentent la somme de la meilleure estimation du passif, « Best Estimate of the Liabilities » (BEL), et de la marge pour risque « Risk Margin » (RM).

Le BEL correspond à la valeur probable des flux du portefeuille au 31 décembre 2019, actualisés avec la courbe des taux sans risque.

Best Estimate de sinistres – brut et cédé

Les BE de sinistres bruts sont calculés par Cardif IARD, les montants cédés à Natio Assurance (hors ajustement pour défaut de contrepartie) sont exactement ceux acceptés par Natio Assurance. Les calculs réalisés par Cardif IARD sont détaillés dans les paragraphes suivants :

- Groupes de risques homogènes

Les calculs de Best Estimate sont réalisés par portefeuille (Natio, Avanssur) et par groupe de risques homogènes.

Les sinistres attritionnels et les sinistres graves sont projetés séparément. Les événements climatiques et les catastrophes naturelles sont également isolés.

- Best Estimate de sinistres brut

Pour chaque Groupe de Risques Homogènes, plusieurs méthodes de projections classiques utilisées en provisionnement non vie sont testées pour estimer la charge de sinistre à l'ultime. La méthode retenue étant celle qui s'adapte le mieux aux observations.

Les flux des frais de gestion de sinistres et les flux de frais de gestion des placements sont ajoutés aux flux de prestation.

- Cessions

Les Best Estimate de sinistres cédés sont évalués à partir des charges de sinistres brutes en normes françaises.

Un calcul d'ajustement pour défaut moyen des réassureurs a été réalisé.

Best Estimate de primes – brut et cédé

- Limite des contrats

La limite des contrats est définie comme la date à laquelle l'assureur a le droit unilatéral de mettre fin au contrat, de refuser les primes ou de modifier les primes de manière à refléter le risque.

Les portefeuilles Natio et Avanssur sont en Run Off depuis le premier semestre 2018, ainsi plus aucune affaire nouvelle n'est réalisée. La limite des contrats inclut :

- Les contrats en cours au 31 décembre 2019 représentés par les PPNA ;
- Tous les contrats dont la tacite reconduction est comprise entre le 1 janvier 2020 et le 28 février 2020 (car le délai de résiliation du contrat par l'assureur est de 2 mois).

- Groupes de Risques Homogènes

Les groupes de risques homogènes pour valoriser les Best Estimate de primes sont très proches de ceux retenus pour les Best Estimate de sinistres.

- Best Estimate de primes brut

Pour chaque Groupe de Risques Homogènes, les flux futurs (primes, sinistres, recours, frais généraux) relatifs aux PPNA et aux primes futures sont projetés puis actualisés.

Par opposition au Best Estimate de sinistre, pour valoriser le Best Estimate de primes seuls les sinistres non encore survenus sont pris en compte.

- Cessions

Les flux de cession à la réassurance sont modélisés distinctement des flux bruts de réassurance.

Best Estimate de rentes – brut et cédé

Le calcul du Best Estimate de rentes est réalisé tête par tête.

Actualisation

Pour actualiser les flux de sinistres, la courbe des taux sans risque communiquée par l'EIOPA est utilisée. L'ajustement de volatilité *Volatility Adjustment* (VA) n'est pas utilisé.

Natio Assurance a fait le choix de ne pas retenir de mesures transitoires.

D.2.a.4 Risk Margin

La marge pour risque est calculée en utilisant la « méthode 2 » des simplifications proposées dans l'orientation 61 des Orientations sur la valorisation des provisions techniques (EIOPA-BoS-14/166). Cette méthodologie se fonde sur la projection des sous-modules de risque en proportion de certains indicateurs appelés « drivers ».

D.2.a.5 Niveau d'incertitude associé à la valeur des provisions techniques

Les principaux facteurs d'incertitude identifiés sur les provisions techniques sont :

- Les sinistres complexes et longs constituent une part de plus en plus importante des provisions du fait du Run Off de ces portefeuilles ;
- Les changements climatiques, les sécheresses, le contexte réglementaire, le contexte social et économique peuvent engendrer de l'incertitude sur les provisions techniques.

D.2.b Autres passifs

Les autres passifs de Natio Assurance au 31 décembre 2019 se composent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2019</i>	<i>Référence</i>	Bilan Solvabilité I	Bilan Solvabilité II
Provisions pour retraite et autres avantage	A	0,3	0,3
Dettes pour dépôts d'espèces des réassureurs	B	2,4	2,4
Impôts différés passifs	C	-	17,3
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédits	D	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	E	0,4	0,4
Dettes nées d'opération de réassurance	E	19,6	19,6
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	F	38,7	38,7
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base		-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus		5,5	5,5
Autres passifs		66,9	84,2

D.2.b.1 Méthodes d'évaluation

Les notes A à F renvoient aux méthodes d'évaluation des autres passifs décrites ci-dessous.

Conformément à l'Article 75 de la Directive, les autres passifs sont valorisés « au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

A. Provision pour engagements sociaux

Les engagements sociaux sont constitués par les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et régimes de retraite) et les autres avantages à long terme (congrés rémunérés, primes liées à l'ancienneté ...). L'évaluation des engagements de retraite est faite sur la base de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations futures, et diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

B. Dettes pour dépôts d'espèces des réassureurs

Le poste « Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires » correspond principalement au dépôt en espèces constitué dans le cadre de la réassurance de Natio Assurance. Il s'agit du dépôt d'espèces de AXA Global Ré auprès de Natio Assurance.

C. Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs sont déterminés suivant la méthode décrite dans les Autres informations, au paragraphe D.2.c.

D. Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Non applicable.

E. Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Ces dettes ont une échéance à moins d'un an. Elles sont en principe évaluées à leur valeur nominale.

F Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)

Il s'agit principalement des impôts dus à l'état pour un montant de 37,2 millions d'euros (voir Section A.2.).

D.2.b.2 Réconciliation avec les états financiers

L'écart entre les autres passifs Solvabilité I et Solvabilité II s'explique par les impôts différés sur les retraitements de passage à Solvabilité II.

D.2.b.3 Méthodes alternatives de valorisation

Les **dépôts** (autres que ceux assimilables à de la Trésorerie) sont évalués à leur valeur nominale, qui correspond à la juste valeur pour ce type de passif.

D.2.c Autres informations

Les **impôts différés** sont calculés sur la base des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs du bilan Solvabilité II et leur valeur fiscale.

Les crédits d'impôts et déficits fiscaux reportables sont reconnus et évalués conformément aux normes IFRS.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementation fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs sont constatés au bilan s'il peut être démontré que des profits taxables futurs pourront les absorber dans un délai raisonnable.

Les impôts différés actifs et les impôts différés passifs peuvent être compensés si et seulement si :

- Ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale et sur la même entreprise imposable
- Il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible par des passifs d'impôt exigible

La Loi de finance 2019 prévoit une baisse du taux d'impôt France de 34,43% à 28,92% à compter de 2020. Natio Assurance a tenu compte de ce nouveau taux en appliquant un taux de 28,92% sur les retraitements portant sur les actifs comme sur les passifs.

E. Gestion du Capital

E.1 Fonds propres

E.1.a Objectifs et politique de gestion des fonds propres pour couvrir le SCR/MCR

La politique de gestion du capital de Natio Assurance vise à s'assurer d'un niveau et d'une qualité de capital solides, afin de répondre aux exigences prudentielles et de garantir une résilience financière suffisante.

La politique de gestion du capital de Natio Assurance a pour objectif notamment de respecter les exigences règlementaires de solvabilité, de couvrir au moins à 100% le SCR défini dans le cadre de l'évaluation ORSA et de structurer les fonds propres en recherchant le meilleur équilibre entre capital social, dette subordonnée et autres éléments de fonds propres, dans le respect des limites et des niveaux définis par la réglementation.

En fonction de la solvabilité observée et des projections menées dans le cadre de l'ORSA, des actions correctrices d'ajustement des fonds propres peuvent être initiées.

E.1.b Faits marquants de l'exercice 2019

Le résultat au 31 décembre 2019 étant déficitaire, aucun dividende ne sera remonté à BNP Paribas Cardif au titre de l'année 2019.

E.1.c Structure, montant et qualité des fonds propres

Les **fonds propres disponibles** s'élèvent à 151,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 et se décomposent de la manière suivante :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital social	17,1	17,1
Primes liées au capital	10,2	10,2
Réserve de réconciliation	124,3	99,5
Dettes subordonnées	-	-
Impôts différés actifs	-	-
TOTAL	151,7	126,9

La réserve de réconciliation s'élève à 124,3 millions d'euros et se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Eléments des comptes sociaux	- 3,4	54,2
Réévaluation Solvabilité II nette d'impôt	127,7	97,6
Distribution prévisionnelle	-	52,4
TOTAL RESERVE DE RECONCILIATION	124,3	99,5

Natio Assurance ne dispose pas de dettes subordonnées, ni de fonds propres auxiliaires.

Les **fonds propres** sont classés en trois catégories, graduant ainsi leur qualité, en fonction de leur disponibilité, de leur subordination prioritaire pour la couverture des engagements des assurés et de leur durée.

La composition par catégorie, s'établit comme suit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2019					31 décembre 2018
	Total	Fonds propres de catégorie 1 non restreints	Fonds propres de catégorie 1 restreints	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 3	
Fonds propres de base avant déduction des participations dans les institutions financières autres telles que décrites dans l'article 68 de la réglementation déléguée 2015/35						
Actions ordinaires (brutes des actions propres)	17,1	17,1	-	-	-	17,1
Primes d'émission relatives aux actions ordinaires	10,2	10,2	-	-	-	10,2
Fonds excédentaire	-	-	-	-	-	-
Actions préférentielles	-	-	-	-	-	-
Primes d'émission relatives aux actions préférentielles	-	-	-	-	-	-
Réserve de réconciliation	124,3	124,3	-	-	-	99,5
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Montant équivalent aux actifs d'impôt différés	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	-	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	-	-	-	-	-	-
Déductions non incluses dans la réserve de réconciliation						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES DE BASE APRES DEDUCTION	151,7	151,7	-	-	-	126,9

Les fonds propres de Natio Assurance sont entièrement composés de fonds propres de catégorie 1.

En millions d'euros, au	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Fonds propres de catégorie 1	151,7	126,9
Fonds propres de catégorie 2	-	-
Fonds propres de catégorie 3	-	-
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES	151,7	126,9

Au 31 décembre 2019, le total des **fonds propres durs** s'établit à 27,4 millions d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2018.

Les **profits futurs** sont en hausse par rapport à 2018 suite à la hausse des plus value latentes sur les actifs.

E.1.d Fongibilité et transférabilité des fonds propres

Les fonds propres sont essentiellement composés de profits futurs. Ils sont considérés comme fongibles et transférables.

E.1.e Classification des fonds propres hors mesures transitoires

Non applicable.

E.1.f Changements attendus dans la structure financière de Natio Assurance

Non applicable

E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR et MCR)

E.2.a Montants de SCR et de MCR

Le montant de SCR est de 55,8 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le MCR s'élève à 23,9 millions d'euros au 31 décembre 2019. Il correspond au minimum de capital requis linéaire.

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Minimum de capital requis linéaire	23,9	30,1
Capital de solvabilité requis - SCR	55,8	54,2
Minimum de capital requis plafond	25,1	24,4
Minimum de capital requis plancher	14,0	13,5
Minimum de capital requis combiné	23,9	24,4
Seuil plancher absolu du minimum de capital requis	3,7	3,7
MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - MCR	23,9	24,4

E.2.b Information sur les données servant au calcul du MCR

Les données ayant servi aux calculs des MCR sont :

- Les provisions techniques décrites au paragraphe D.2 ;
- Les montants de primes émises nettes de réassurance de l'exercice 2019 ;
- Les capitaux sous risque.

E.2.c Montant de SCR par module de risque

Le SCR est en légère augmentation par rapport au 31 décembre 2018 suite à la hausse du SCR de marché et la baisse de l'ajustement du SCR par les impôts différés, compensées par la baisse du SCR de souscription et opérationnel, due au Run off.

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Risque de marché	33,1	26,2
Risque de défaut	1,7	1,0
Risque de souscription vie	0,6	0,5
Risque de souscription santé	2,6	3,6
Risque de souscription non vie	49,1	57,5
Diversification	- 20,1	- 18,9
CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS DE BASE	67,1	69,9
Risque opérationnel	6,0	6,3
Capacité d'absorption des provisions techniques	-	-
Capacité d'absorption des impôts différés	- 17,3	- 22,0
CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	55,8	54,2

L'évolution par module de risque est décrite dans la partie C. Profil de risque.

E.2.d Ratios de couverture

Les ratios de couverture du SCR et du MCR sont respectivement de 272% et de 635%.

En millions d'euros, au	31 décembre 2019					31 décembre 2018
	Total	Fonds propres de catégorie 1 non restreints	Fonds propres de catégorie 1 restreints	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 3	Total
Fonds propres éligibles au capital de solvabilité requis	151,7	151,7	-	-	-	126,9
Fonds propres éligibles au minimum de capital requis	151,7	151,7	-	-	-	126,9
Capital de solvabilité requis (SCR)	55,8					54,2
Minimum de capital requis	23,9					24,4
Fonds propres éligibles rapportés au capital de solvabilité requis	272%					234%
Fonds propres éligibles rapportés au minimum de capital requis	635%					520%

La hausse du ratio de couverture du SCR est principalement liée à la hausse des fonds propres (cf. E.1.c).

E.2.e Information sur d'éventuels calculs simplifiés

Non applicable

E.2.f Montants de SCR et de MCR sur l'horizon du business plan

La projection du ratio montre qu'il n'y a pas de problématique de capital. Le niveau de ratio de solvabilité reste stable sur la projection : le SCR décroît suivant le run off de la société et les fonds propres baissent suivant la remontée des dividendes à BNP Paribas Cardif.

Compte tenu de la situation liée à l'épidémie de coronavirus, le contexte économique utilisé dans les projections de l'ORSA va être impacté. Le ratio projeté devrait donc être plus faible que prévu mais rester au dessus du ratio de solvabilité minimum de 100%.

E.2.g Utilisation des USP

Non applicable.

E.3 Différences entre la formule standard et le modèle interne

Non applicable.

E.4 Montant des non-conformités avec MCR et SCR

Non applicable.

F. ANNEXES

Définition des familles de risques

Familles de Risques Élémentaires

Risque de Marché	<p>Le risque de marché est le risque de perte financière causée par des mouvements défavorables des marchés financiers. Ces mouvements défavorables impactent les prix (taux de change, prix des obligations, cours des actions et des matières premières, prix des produits dérivés, prix de l'immobilier, etc.) et découlent des fluctuations sur les taux d'intérêts, les marges de crédit, la volatilité et les corrélations.</p> <p>Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir satisfaire aux exigences de paiements, actuelles ou à venir, prévues ou non, provenant des engagements assurantiels pris envers les assurés à cause de l'incapacité :</p> <ul style="list-style-type: none">• À vendre des actifs (i) dans les temps nécessaires et (ii) à un prix acceptable sans (iii) impacter de manière significative les prix du marché et / ou• À avoir accès dans les temps à des solutions alternatives de financement. <p>Le Risque de Marché tient compte du risque de concentration de marché, qui correspond au risque de pertes significatives sur toutes les expositions de marché.</p> <p>Le risque de gestion actif/passif (ALM) est inclus dans le risque de Marché. Il correspond au risque de perte financière, ou de problèmes de solvabilité causés par des incohérences de la politique d'investissement d'une part, et des politiques de souscription et de réassurance d'autre part. Cela peut concerner par exemple l'allocation des actifs, la durée des gaps, les taux des souscripteurs, ou des engagements hors-bilan. Cela se matérialise par des différences entre les flux (entrants et sortants) observés et attendus causées par l'incertitude inhérente à la modélisation des interdépendances entre les actifs et les passifs. Le risque ALM peut aboutir à des erreurs stratégiques, une dégradation de la réputation, des problèmes de liquidité ou de solvabilité.</p>
Risque de Souscription	<p>Le risque de souscription est le risque de perte financière causée par une tarification insuffisante ou par une hausse soudaine et inattendue des déclarations de sinistres ou du coût des sinistres. En fonction du type d'activité assurantielle (vie ou non-vie), ce risque peut être statistique, macro-économique ou comportemental, ou peut-être en lien avec des problèmes de santé publique ou des catastrophes.</p>
Risque de Crédit	<p>Le risque de crédit est le risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière, causés par des fluctuations de la qualité de crédit d'émetteurs de titres, de contreparties ou de tout autre débiteur auxquels les entreprises d'assurance ou de réassurance sont exposées, sous la forme de risque de contrepartie, risque de spread ou risque de concentration de marché.</p> <p>Parmi les débiteurs, les risques liés aux instruments financiers, et les risques liés aux créances générées par les activités de souscription (collecte des primes, recouvrement de réassurance, etc.) sont réparties en deux catégories : « Risque de Crédit Actif » et « Risque de Crédit Passif ».</p> <p>Le Risque de Crédit tient compte du risque de concentration de marché, qui correspond à l'exposition à tout risque causant une potentielle perte significative.</p>
Risque Opérationnel	<p>Le risque opérationnel est le risque de perte causée par l'insuffisance ou la défaillance des processus internes, des défaillances informatiques, ou des événements extérieurs, qu'ils soient accidentels, délibérés, ou naturels. Les événements extérieurs mentionnés dans cette définition incluent ceux d'origine humaine ou naturelle.</p> <p>Cette catégorie prend aussi en compte le risque de modèle qui représente le risque que les décisions commerciales et / ou de gestion soient prises sur la base d'informations incorrectes</p> <p>Le risque de Conformité fait partie du risque opérationnel. Cependant, comme certaines incidences du risque de conformité impliquent plus qu'une simple perte financière, mais de véritables atteintes à la réputation de l'entreprise, Cardif IARD traite ce risque de conformité séparément.</p>

	<p>La conformité peut être définie comme « Le respect des dispositions légales ou réglementaires, des normes professionnelles et éthiques, des recommandations du conseil d'administration, des instructions données par le senior management du groupe BNP Paribas et par des procédures Groupe ».</p> <p>Le risque de conformité est le risque de non-conformité.</p> <p>Tel qu'il est défini dans la réglementation française, il est le risque légal, administratif ou disciplinaire de sanctions entraînant une perte financière significative, ou une atteinte à la réputation qu'une compagnie d'assurance (et le groupe auquel elle appartient, par contagion) peut subir à cause d'un défaut de conformité avec les lois et réglementations nationales ou européennes applicables à son activité, les règles de bonne conduite et les standards de bonnes pratiques des activités assurancielles, bancaires et financières, ou les instructions données par un organe décisionnaire, en particulier dans le cadre d'applications de directives émises par un organe de régulation.</p>
<p>Risque Stratégique</p>	<p>Le risque stratégique est le risque de perte causée par l'échec de décisions stratégiques (acquisitions, fusions, nouveaux produits, marchés, etc.)</p> <p>Le risque stratégique est lié à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'environnement de travail externe : c'est le risque de perte financière causée par des fluctuations en volume, en marges et en coûts, générées par des facteurs externes, liés à l'industrie ou au marché élargi ; • La mauvaise implémentation de la stratégie de risque sur la stratégie de développement. <p>Le risque stratégique comprend le risque de contagion entre les entités du groupe, rendu possible par les relations qu'entretient une entreprise avec les autres entités du groupe.</p> <p>Le risque Stratégique prend aussi en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de Réputation : Le risque de réputation est le risque de nuire à la confiance en l'entreprise qu'ont les clients, les contreparties, les distributeurs, les fournisseurs, les collaborateurs, les actionnaires, les régulateurs ou tout autre acteur dont la confiance est essentielle à la poursuite des activités quotidiennes de l'entreprise. • Risque Émergent : Un risque émergent est un risque nouveau et évolutif difficile à quantifier et pour lequel l'occurrence, la nature ou l'ampleur des pertes potentielles sont notamment incertaines.